A LA ROUBAISIENNE

M. Lepaul, vice-président de la société de Gymnastique « La Roubaisienne », nouvellement promu officier d'Académie, a été, jeudi soir, l'objet d'une vive manifestation de sympathie de la part de ses collègues.

POUCE BROYÉ

Chez MM. G. Page et frère, fabricants, rue de Lannoy, un monteur, M. Pauwels Charles, 27 ans, demeurant à Touffreis, a eu le pouce de la main droite broyé entre la chaîne et le pignon du vélo de la fabrique qu'il nettoyait.

L'amputation du doigt a été pratiquée. Six semaines de repos et incapacité permanente partielle de travail.

NOS CONCITOYENS

Nous apprenons avec plaisir que M. René Dhermes, fils du directeur de l'Ecole libre de la rue Bleuze, étudiant de la Faculté de l'Etat, vient d'être reçu licencié ès lettres avec la mention assez bien. Toutes nos félicitations.

SECTION SPORTIVE DE L'AMICALE DES ARTS

C'est dimanche prochain 3 juillet qu'aura lieu le troisième sortie cycliste de l'Amicale des Arts, sur le parcours de Roubaix-Courtrai. Les membres et leurs amis sont cordialement invités. Départ à 6 heures précises de la buvette Wergnain, 26, rue d'Isly. Retour à Roubaix pour midi.

RÉSULTATS DU CONCOURS DE TIR DES 12, 19 et 26 JUIN 1910

1er, Delerue Edouard, 37 p.; 2e, Dupureur Léon, 35 p.; 3e, Quesnoit Paul, 34 p.; 4e, Barrou Gustave, 34 p.; 5e, Perche Henri, 34 p.; 6e, Dejeagher Emile, 33 p.; 7e, Spriet Paul, 33 p.; 8e, Gadenne Léon, 33 p.; 9e, Bérte Henri, 33 p.; 10e, Delerue Georges, 32 p.; 11e, Danvelle Georges, 32 p.; 12e, Dupont Henri, 32 p.; 13e, Vanglabèke René, 32 p.; 14e, Spriet Arsène 32 p.; 15e, Brouillard Edmond, 31 p.; 16e, Sarlemon Edouard, 31 p.; 17e, Leveugle Oscar, 31 p.; 18e, Degrelle Georges, 31 p.; 19e, Boutry Albert, 31 p.

Distribution des prix dimanche 10 juillet à 10 heures du matin dans l'amphithéâtre de l'Institut Turgot, 76, rue du Collège.

AMICALE DES ANCIENS ELEVES DE L'INSTITUT TURGOT

Les membres de l'Association qui participent à l'excursion à Bruxelles sont priés de retirer leur billet de chemins de fer au siège de l'Amicale, 76, rue du Collège, le samedi 2 juillet, de 2 heures à 6 heures à du soir.

LES THÉATRES

Prochaine application du nouveau règlement de police municipale :

Présence obligatoire du directeur ou du régisseur aux heures de leurs rapports avec le public. — Art. 529 : Le directeur ou à défaut, le régisseur, doit toujours se trouver au théâtre pendant les représentations pour y faire exécuter les ordres donnés par les délégués du commissaire de police.

Il est tenu de délivrer à toute invitation qui lui est faite dans l'intérêt de l'ordre ou de la sécurité publique par le commissaire ou les agents de police de service.

Art. 526 : Les spectateurs ne peuvent appeler sur le théâtre le directeur ou le régisseur; tous d'entre eux qui ont des demandes à faire ou des plaintes à formuler, doivent les adresser au commissaire de police de service.

Art. 527 : — Le régisseur ou le directeur ne peut se présenter sur la scène qu'avec l'autorisation du commissaire de police ou sur son invitation expresse, pour faire au public une communication relative aux représentations. Cette communication doit être rédigée par écrit, et le régisseur est tenu d'en faire le lecture sans y rien changer et sans l'accompagner de commentaires.

Section II — En ce qui concerne les artistes. — Interdiction et prescriptions diverses. — Art. 528 : Il est défendu aux artistes de rien changer ni ajouter à leur rôle.

Il leur est également interdit :

1° De quitter la scène avant l'instant marqué pour leur rôle;

2° De refuser de paraître pour reprendre le dit rôle;

3° D'adresser la parole au public, de répondre à ses interpellations ou d'être inconvenant à son égard;

4° De lire des lettres ou billets ou de chanter des chansons qui ont pu être jetées sur la scène.

Art. 529 : Tout acte susceptible de provoquer le désordre : insultes, injures disputes ou actes graves, gestes ou réflexions inconvenants ou injurieux, soit envers le directeur, soit envers le public, le régisseur ou les artistes, entraîne le renvoi de l'artiste qui s'en est rendu coupable, sans préjudice des poursuites judiciaires qui peuvent être exercées contre lui.

Art. 530 : Il est proscrit aux acteurs figurants et divers employés du théâtre de déterer comme le directeur ou le régisseur, à toute invitation qui leur est faite par les commissaire et agents de service, dans l'intérêt de l'ordre ou de la sécurité publique.

Responsabilité du directeur dans les contraventions commises par les artistes. — Art. 531 : Le directeur peut être poursuivi comme personnellement responsable des infractions et contraventions aux dispositions qui le concernent dans le présent règlement, mais aussi des contraventions qui ont lieu par le fait, la négligence ou le mauvais vouloir des artistes de la scène et de l'orchestre engagés par lui.

Chapitre V. — Service médical. — Désignation du médecin. — Art. 532 : Un médecin désigné par le directeur et agréé par le Maire assiste à toutes les représentations.

Sort rôle. — Il donne ses soins aux artistes ou aux spectateurs qui en ont besoin; en cas de maladie d'un artiste cette maladie est constatée par le médecin attaché au théâtre.

Chapitre VI. — Objets perdus. — Art. 533 : Les objets perdus par le public et trouvés dans l'intérieur du théâtre doivent être remis au commissaire de police qui en effectue ensuite la déclaration ou la remise au commissariat central.

Chapitre VII. — Mesures contre l'incendie. — Poste des pompiers. — Art. 534 : A chaque représentation, qu'il s'agisse de théâtre, de cirque, de concert, de bal ou de réunion publique, un poste de police composé d'un brigadier et de six agents (dont quatre pris parmi les pompiers, sont établis au théâtre. Les pompiers sont placés de façon à ne gêner ni les artistes ni les machinistes. Une consigne spéciale indique la composition et la force du poste, ainsi que les détails du service.

Visite des appareils du théâtre. — Art. 535 : Le directeur, conjointement avec les agents de la ville et le capitaine commandant la compagnie des pompiers doit veiller à ce que les conduites, les appareils d'éclairage et eux à gaz, les lampes à huile, les appareils des portants et de la herse sur la scène, soient toujours en parfait état de solidité et d'entretien.

Autres précautions. — Art. 536 : Lorsque la représentation d'un ouvrage exige l'embrasement de feux d'artifices, des explosions d'armes à feu, des simulacres d'incendie ou toute autre manœuvre pouvant offrir quelques dangers, le directeur est tenu d'en donner avis à l'administration municipale, par écrit, et assez à temps pour que celle-ci puisse prendre toutes les mesures de sûreté et de prévoyance nécessaires; les armes à feu ne peuvent être chargées qu'à poudre avec de la bourre et non avec du papier. M. le commissaire de police, que le directeur doit prévenir également avant la représentation, doit s'assurer, chaque fois, que cette prescription est exactement observée.

Art. 537 : *Il est enjoint au directeur de prévoir au moins douze heures à l'avance, M. le capitaine commandant les pompiers et M. le commissaire central, des répétitions comportant l'éclairage de la scène.*

Art. 538 : Pendant les représentations et les répétitions à la lumière, les employés des cintres doivent toujours être munis de croissants en fer et de cuadrants afin de couper les cordages qui viendraient à s'enflammer. De plus, des perches garnies à leurs extrémités d'éponges imbibées d'eau et deux couvertures de laine également imbibées doivent toujours être prêtes à proximité de la scène.

Art. 539 : Après la sortie, le commissaire de police doit veiller à ce qu'une visite ait lieu dans toutes les parties du théâtre par un pompier accompagné d'un agent de police, qui ont pour mission de s'assurer que personne n'y est resté caché et qu'il n'existe aucune cause d'incendie. Il ne se retire qu'après avoir pris connaissance du résultat de la visite qu'il consigne dans son rapport.

Art. 540 : Le directeur est tenu de veiller à la constante observation des prescriptions générales de l'arrêté municipal.

LA FOURRIÈRE

Mercredi, le service de la fourrière a capturé quatre toutous vagabonds.

CONCERT PUBLIC

A l'occasion de la ducasse, un concert public *sera donné samedi sur 2 juillet à 8 heures 3/4,* place du Blanc-Seau, par l'Harmonie du Blanc-Seau et les chorales « L'Amitié » et La Muse des Travailleurs » ; en voici le programme :

Harmonie du Blanc-Seau : 1. Marche militaire (Turine). — 2. Murmures du Vallon, ouverture (Niveau). — 3. Lutons et Dentelles, grande valse (Pepp).

Cercle Orphéonique « L'Amitié » : 1. Sur les Remparts, chœur (Mozart). — 2. Les Gueux de Mer, chœur (Van Volxem).

Chorale « La Muse des Travailleurs » : 1. Voici l'aurore, chœur (Santini). — 2. La Violette, chœur (Paillard).

Harmonie du Blanc-Seau : 4. Cortège de Ballet (Montagne). — 5. La Fille du Régiment (Donizetti).

ÉTAT-CIVIL

Naissances. — René De Langhe, rue de Naples, c. Dubruille, 2 — Mireille Walravens, rue La Bruyère, 91 — Julie Lefebvre, rue Dumontin, 36 — Emilienne Lefevre, rue Lacroix, 18 — Denise Lecierca, rue Cognot, c. Fontaine, 3 — Vital Houbman, avenue Julien-Lagache — Isabe Masquelier, avenue Julien-Lagache.

Mariage. — Entre : Gustave Graveline, passementier à Hellemmes et Henriette Merville, sans profession, rue des Arts, 49.

Décès. — Léon Bauwens, 8 mois, rue d'Estaing, c. Boulanger, 20 — Jean Delzenne, 69 ans, jardinier, rue d'Italy, 73 — Marie Villette, 18 mois, rue de Leers, maisons Coulon, 2 — Marguerite Leperca, 1 an, rue de Croix, 61 — Célesin Droze, 51 ans, débourreur, chemin des Confreux — Henri Debouvre, 3 ans, boulevard de Metz, c. Doise, 7.

TOURCOING

A LA FIN D'UN CONFLIT DE TRAVAIL AU PEIGNAGE DE MM. ACHILLE ET PIERRE POLLET

Ainsi que nous le faisions pressentir hier le travail a été repris au peignage de MM. Achille et Pierre Pollet, rue de Dunkerque, où des débourreurs, dégorgeurs et peigneurs au nombre de 50 étaient en grève, réclamant une augmentation de salaire. Cette grève entraînait le chômage de la majeure partie du personnel de l'établissement.

Les ouvriers s'étant adressés à l'Administration municipale, M. Léon Salembier, adjoint au maire, voulut bien s'entremettre en vue de parvenir à un accord. Il en résulta s'abouchia avec MM. Pollet, eut plusieurs entrevues avec patrons et ouvriers séparément et présida une dernière entrevue entre MM. Pollet et des délégués des grévistes.

Chacune des parties ayant fait montre de dispositions conciliantes, l'accord se fit.

Les débourreurs, dégorgeurs et peigneurs obtiennent une augmentation de salaire. En outre un ouvrier congédié réintégrera l'usine.

Les patrons se sont engagés à établir le roulement en cas de chômage et les surveillants ne débourreront plus en cas d'arrêt du travail de nuit.

Comme on le voit c'est un ensemble de satisfactions qu'obtiennent les ouvriers et dont l'artisan a été l'honorable adjoint M. Léon Salembien.

CYCLISTES ATTENTION AUX PROCES-VERBAUX

L'arrêté réglementant la circulation en général sur le grand boulevard Lille-Roubaix-Tourcoing, arrêté que nous avons publié, est mis en vigueur depuis hier.

Plusieurs cyclistes qui circulaient en dehors de la piste ont été l'objet de contraventions qui leur ont été dressées par la gendarmerie.

Avis donc à ceux qui veulent éviter pareil désagrément

Quant aux piétons les trottoirs leur sont réservés et s'ils circulent sur une autre partie du boulevard et sont l'objet d'accidents, ils seraient non fondés de réclamer.

ECHOS DES FÊTES DU TOUQUET, DU VIROLOIS ET DU TILLEUL

Pour remercier le président du Comité des Fêtes du Touquet, du Virolois et du Tilleul, M. Lucien Laude, la Commission a fait une démarche près de lui et lui a offert une paire de très beaux vases.

De leur côté les habitants et commerçants du quartier ont également tenu à remercier M. Laude et lui ont offert des fleurs et un magnifique bronze. Le président du Comité a remercié en termes émus pour la sympathie dont il était l'objet.

Le produit des quêtes effectuées pendant le cortège-cavalcade de dimanche s'est élevé à 150 fr. 80, somme qui a été versée au Bureau de Bienfaisance.

LA JAMBE ENTRE LA POULIE ET LA COURROIE

Un jeune bâcleur de chez M. Charles Six, rue du Château, Alphonse Delescluse, 13 ans était moulé sur le bâti d'un métier pour mettre des bobines sur le transporteur. Son pied droit ayant glissé il eut la jambe entraînée entre la courroie et la poulie. Les deux os ont été fracturés dans la partie moyenne.

Le blessé a reçu les soins de M. le docteur Delessez qui évalue à 6 semaines le temps nécessaire à la guérison.

DOIGTS MUTILÉS

M. Rémy Dhoop, 50 ans, menuisier chez M. Sidler Sénélar, rue de Roubaix, s'est blessé à l'index et au médius de la main gauche en rabotant. Plaies par arrachement. Docteur Lepers, 20 jours, sauf complications.

SI VOUS TENEZ A VOS CHIENS, EVITEZ DE LES LAISSER DIVAGUER

Hier encore, au cours de la fourrière avec la charrette à chiens, de ces animaux, qui errairent sur la voie publique ont été capturés et conduits en fourrière.

Que ceux qui ont des chiens et y tiennent, se gardent de les laisser divaguer.

ACCIDENTS DE TRAVAIL

M. Fidèle Seynave, 63 ans, garçon boulanger, Mont-Dieu-Seuil, boulevard de Fourmies, de Menin, a contracté des contusions profondes de la région dorsale droite par suite d'une chute. Il a guérison en 15 jours.

— M. A. Haquette, 31 ans, homme de peine, chez MM. Noz et Cie, négociant en laines, a contracté un lumbago traumatique en emballant des laines. Docteur Bocaillon, 12 jours.

— M. Louis Hostein, menuisier chez M. Lanoisse-Dolhoit, entrepreneur, rue des Carliers, a reçu un bois tombant sur le corps. Plaies multiples. Docteur Playoust, 28 jours.

MUSIQUE MUNICIPALE

Il est rappelé aux musiciens qu'une répétition générale aura lieu aujourd'hui, vendredi 1er juillet, à 8 heures ½ du soir.

AVENIR DU PROLETARIAT — COMITE DE JEUNESSE

Dimanche 3 juillet, à 11 heures très précises du matin, assemblée générale de 1910, au Café du Centre place de la République.

Prière aux jeunes de ne pas manquer.

ÉTAT-CIVIL

Naissances. — Leleu Louise, rue du Hallot, 52 — Delebarre Désiré, rue Nationale, 122 — Baert Rene, rue Nationale, 122.

Décès. — Vandebrouck Catherine, 82 ans, 5 mois, rue Tesleln, ruelle Wicart — Decottignies Albert, 2 mois, 22 jours, rue Jourdon, cour Stiévenart — Tiulignies Marie, 54 ans, 9 mois, sans profession, rue d'Havre, 3 — Scrille Gustave, 41 ans, 3 mois, magasinier, rue Nationale, 122 — Ricq Lucien, 21 ans, 4 mois, garçon boucher, rue Nationale, 122.

INJECTION BROU
HYGIÉNIQUE ET PRÉSERVATIVE
Guérison rapide, certaine, sans danger des ÉCOULEMENTS anciens ou récents.
Traitement SANS ÉTUVE ni injections douloureuses qui fatiguent l'estomac. 2 fr. Rue Richelieu, PARIS et Phcies.

Cabaretiers !!!
Nettoyez vos Tuyaux !
Vos pompes, votre verrerie de débit à l'OZONITE.
Supprime SANS ACIDE ni produits nuisants ces dépôts calcaires.
Demandez SARTAL, 27, rue de Wazemmes, LILLE. En vente chez les principaux Epiciers et Droguistes. 4013

AUTOUR DE LILLE

HEM. — Il nous faut revenir sur la réception de l'Harmonie de la Citadelle que manquera dans les annales de cette vaillante Société et de la commune d'Hem. Bien avant l'heure, plusieurs centaines de personnes avaient envahi la halle du Petit-Lannoy. Aussitôt décorées les heureux vainqueurs sont entourés, félicités, littéralement couverts de fleurs. Les premiers transports calmés, les musiciens s'avancent. Le drapeau et la Commission sont en tête les attend au grand complet, « La Fraternelle » des Anciens Elèves de l'école Victor-Hugo, M. Arnould, de sympathique directeur de l'école, remet une gerbe de fleurs et prononce l'allocution suivante qui est très appréciée :

Monsieur le Président,
Monsieur le Chef,
Messieurs les Membres de l'Harmonie de la Citadelle,

C'est avec une réelle émotion, émotion faite de joie profonde, de sincère reconnaissance que je vous, au nom de la Fraternelle des E. E., vous adresser nos plus vives félicitations et vous dire combien nous pensons parti à votre bonheur.

Désormais, vous n'êtes plus seulement la belle société de musique qu'on écoute, chaque fois, avec un plaisir toujours nouveau, mais la phalange artistique, dont les vaillants concitoyens, à juste titre, le droit d'être fiers, car elle fait honneur à la commune tout entière.

Ce magnifique succès vous le devez, chers amis, à votre talentueux chef, à votre dévoué président, qui se dépensent sans compter, à vos qualités musicales, servies par un travail assidu et les efforts persévérants, ajoutons-nous, soyez-moi, vous le dire, à l'élévation de vos sentiments qui, dans les circonstances difficiles, vous assurent le triomphe sans les plus d'un frisson, ébranlant avec l'harmonie musicale, l'harmonie des consciences droites et sereines.

Et dans ces instants de joie délirante, tous les cœurs battent à l'unisson, toutes les âmes rayonnent de bonheur, tous les drapeaux flottent aux accents d'un seul et même cri d'enthousiasme :

Vive l'Harmonie de la Citadelle !

Les acclamations redoublent. Au milieu d'une double haie de spectateurs enthousiasmés, les vainqueurs de Bellevue gagnent le centre du village, les de l'Orphéon des Intimes, d'Hem, de la Fanfare de Forest, de celles de Touffiers, de Lannoy, de Lys, etc. Ils sont reçus par l'administration municipale qui leur offre les vins d'honneur. En une heureuse et délicate improvisation qui va au cœur de tous, M. Delecroix dit aux musiciens combien a été grande la joie de tous en apprenant leurs brillants succès qui dépassent même les espérances les plus fondées. Ces succès, ils les doivent à leurs chefs, à leurs présidents, puis aux qualités éminentes de leur chef. M. le Maire se déclare particulièrement heureux d'avoir à constater que le gouvernement a sanctionné les mérites si justement appréciés de M. Drieu, chef, en le nommant officier d'académie. Et M. Delecroix lui remet les palmes, les palmes en argent ; et, officier d'Académie lui-même, il lui donne l'accolade. A ce moment, l'émotion est grande, l'assistance en peut évaluer 2.000 personnes, applaudit à tous rompre. Puis c'est au tour de M. Dubrieu, président, de recevoir des mains de M. le Maire une magnifique gerbe comme gage de sympathie personnelle et de l'estime particulière en laquelle le Conseil municipal tient l'Harmonie de la Citadelle pour l'abnégation qu'elle a montrée en des heures si importantes aussi difficiles que délicates. La manifestation est terminée et les musiciens regagnent leur local toujours tumultueusement par la foule.

WEZ-MACQUART. — Quarante-deux sociétés ont envoyé leur adhésion au festival de dimanche prochain 3 juillet. La fête se [illegible] nence donc comme habitude. Durant le concours les meilleures sociétés musicales des environs se feront entendre. Les Wez-Macquarois commencent à décorer leur façade et ils réservent leur meilleur accueil aux sociétés qui viendront participer à cette fête anniversaire de leur fanfare.

TRESSIN. — Le Conseil municipal, réuni mercredi, a approuvé le compte administratif du maire donnant un excédent de 3.065 fr. 06, ainsi que le budget additionnel et le budget primitif pour 1911. Il a affecté la somme de 1.242 fr. 26, produit du budget additionnel, ainsi que suit : chemins vicinaux, 2.900 fr.; subvention communale, 1.000 fr.; prévision de recettes aux particuliers, 300 fr.; entretien des aqueducs, 250 fr.; entretien des édifices communaux, 500 fr.; entretien des logements, 67 fr.; fête du 14 juillet, 85 fr.; secours aux sociétés de secours mutuels, 55 fr.; chauffage des classes, complément, 60 fr.; dépenses imprévues, 1 fr. 84.

Etat civil. — Naissances. — Juliette Delerue, au Petit-Paris — Marie-Madeleine Vandekerckhove, au Petit-Paris.

Mariage. — Entre : Achille Delrue, couvreur, à Tressin et Gabrielle Doby, tisseuse, à Tressin.

Décès. — Marguerite Coupe, 4 ans, au Gressart — Bélonie Mortier, 19 ans, journalier, au Gallemale — Joséphine Prévost, 71 ans, ménagère, à la Place.

ANNAPPES. — Le maire a remis, de la part du ministère de l'Intérieur, une lettre de félicitations à M. Louis Dubois qui, pendant les inondations de l'hiver dernier, a sauvé au risque de sa vie, un enfant de huit ans entraîné par les eaux. Nos félicitations.

CHERENG. — La fête annuelle des sapeurs-pompiers a obtenu un grand succès. Le banquet fut des plus gais et des plus cordiaux et la partie musicale, ainsi que le bal, très réussis.

MONS-EN-PEVELE. — La fête ducasse a obtenu cette année, un succès considérable. Les promeneurs étaient nombreux. Le concours de coqs organisé par les débitants de la Place, avait attiré plus de 300 coqueleux.

Le soir, le bal à l'estaminet Thibaut avait attiré plus de 700 personnes et les cavaliers, parmi lesquels se trouvaient deux charmeuses, se montrèrent qu'ils étaient aussi bons danseurs que travailleurs. Le bal s'est terminé à 2 heures du matin et avec regrets.

GRAND-RONCHIN. — A l'occasion du 13e concours de tir qui se termine le 3 juillet prochain, le quartier du Cerf organise une kermesse dite : Fête du Cerf, qui commencera le 1er juillet, à 3 heures du soir, retraite aux flambeaux, avec musique en tête. Le 3 juillet concours de tir, au Cerf, de 10 heures du matin à 5 heures du soir. A 3 heures et demie, concours de divers sociétés. A 4 heures et demie, concours de vélos fleuris (nombreux prix). A 5 heures et demie, bal public gratuit, fête champêtre avec nombreuses tombreuses sur la place du Cerf. A 8 heures, distribution des prix aux lauréats du concours de tir. A 9 heures, illumination de la place et du quartier du Cerf et bal populaire.

Le 4 juillet, tirage des primes offertes aux tireurs non classés et de la tombola au profit de l'Œuvre de l'Arbre de Noël et des enfants œuvres. Attractions gratuites pour les élèves de l'école.

Nota. — Aucun droit de place ne sera perçu, les forains n'auront qu'à s'adresser à MM. Rondeau, Desrumeaux et Dermoncourt, pour l'emplacement.

A la dernière heure, l'on annonce que l'Harmonie si renommée des Jeunes Aveugles donnera un concert gratuit sur le kiosque élevé place du Cerf, le dimanche 3 juillet prochain, de 5 h. ½ à 6 h. ½ du soir, et exécutera des nouveaux morceaux inédits, composés par son chef si réputé, M. Godderie.

Je ne fume que le NIL

Sports et Jeux

AVIATION

A Lille. — Une semaine d'aviation, aura lieu à Lille, du 13 au 18 juillet inclus, sur le champ de manœuvres de Ronchin. Cette manifestation sportive est organisée par le « Journal parisien « Le Soir », sous le haut patronage de M. Alfred Le Roy, doyenne de Cambrai, et avec le concours du Groupe d'initiative de l'Aviation, du Nord-Aviation et de la presse régionale. Parmi les aviateurs engagés on cite : Dubonnet, le capitaine Burgeat, de Baeler, Hadely, etc. Nous en reparlerons. M. Alexandre Brogni, seul délégué du comité d'organisation parisien de la Semaine d'Aviation de Lille, est arrivé à l'Hôtel de l'Europe, où les coureurs et toutes personnes intéressées sont priées de s'adresser, tous les jours, de 1 heure à 2 heures.

HIPPISME

A Berck-sur-Mer. — Un concours hippique, saute-d'obstacles et prix internationaux aura lieu le 8 août, sur l'Hippodrome de la «Jollière, à Berck. On nous se procurera les programmes de ces fêtes sportives chez M. Becquart, président de la Société des Courses, à Berck-Plage.

☘

La Société des Courses de Berck-sur-Mer a fixé aux dimanche 14 et lundi 15 août, ses deux journées de courses pour 1910.

COLOMBOPHILIE

A Saint-Amand. — Concours de Tours du 12 juin. — Résultats du concours de l'Association colombophile de Raismes-Saint-Amand. Pigeons âgés. — Ensemble : 1er, Joseph Ernest, Saint-Amand, 182 fr. 40 ; 2e, Dejcourt, Saint-Amand, 49 fr. 90 ; 3e, Lagache F., Saint-Amand, 258 fr. 15; 4e, Goret, à Raismes, 268 fr. 25 ; 5e, Vandevoir, à Raismes, 183 fr. 50 ; 6e, Wéry A., 162 fr. 50 ; 7e, Gorez, 138 fr.; 8e, Piermans, Denain, 184 fr. 50; 9e, Wéry, 25 fr.; 10e, Chuffart, 32 fr. 50 ; 11e, Tondeur, 52 fr. ; 12e, Vilain, 45 fr. ; 13e, Vandeville, 122 fr. 50 ; 14e, Bruneau, 27 fr. 50 ; 15e, Trioux, 52 fr. 50 ; 16e, Lecouvre, 47 fr. 50 ; 17e, Auburain, 17 fr. 50 ; 18e, Vilain, 27 fr. 50 ; 19e, Boulanger, 138 fr. 50 ; 20e, Lecat, 12 fr. 50, etc.

POUR VOUS DÉSALTÉRER ET VOUS RAFRAICHIR
immédiatement et agréablement
PRENEZ
du BANYULS-TRILLES à L'EAU
C'EST L'APÉRITIF D'ETÉ PAR EXCELLENCE
DEMANDER
un TRILLES à L'EAU
et exiger l'étiquette sur la bouteille
8253

TRIBUNAUX

Tribunal Correctionnel de Lille

L'affaire des sacristains de l'église Saint-Martin à Tourcoing

MM. Arthur Barnevich et Rodolphe Ladrière, nés tous deux à Gand, le premier en 1876, le second en 1884, comparaissaient sous l'inculpation d'outrages publics à la pudeur qui auraient été commis par eux dans l'église, de connivence avec trois enfants de chœur.

L'affaire a été jugée à huis clos.

Me Dhellemmes et Diligent défendaient les prévenus que le tribunal a acquittés.

La vengeance du mari

Mme Jules Dedoncker ayant abandonné son époux et ses enfants pour suivre un bonneteau, Edouard Quivron, tisserand au hameau de St-Liévin, à Waltrelos, son mari demanda l'assistance judiciaire pour plaider contre elle en divorce.

En mai dernier, elle avait été condamnée pour adultère. Le 27 de ce mois l'affaire était appelée devant le bureau de l'assistance judiciaire. Le même jour, à son retour à Waltrelos, Jules Dedoncker se rendait chez Quivron et, menaçant de le hacher comme chair à pâté, lui portait deux coups de couteau dans l'épaule gauche. C'est ce qui lui valut d'être poursuivi.

Après plaidoirie de Me Spriet, Dedoncker a été condamné à un mois mais avec sursis.

Un père brutal

Joseph Deschryver, 50 ans, journalier à Waltrelos, est un homme violent et mal noté.

Il a quitté son épouse à Tourcoing. Hier, il se trouvait dans un cabaret avec son fils. Une discussion survint entre eux à propos de l'amie de celui-ci.

En sortant de l'estaminet le père se rua sur son fils, le jeta dans un fossé et lui infligea la vingtaine une trique qui amena 30 jours d'incapacité de travail.

L'amie de Deschryver fils ayant voulu s'interposer, reçut du père trois coups de pied dans le bas-ventre.

Après plaidoirie de Me Crusaire, Joseph Deschryver a été condamné à 40 jours de prison.

Amateur de cartes postales

Henri Vollekindt, 47 ans, journalier à Roubaix, a volé des cartes postales à Mme Marie Rassel, colporteuse, rue de la Guinguette, ce qui lui a valu 40 jours de prison.

Un faux légionnaire

Le 4 juin la police de Lille s'enquérait auprès de Nathan Fernmann, représentant de commerce, du haut fait qui avait bien pu lui valoir la décoration de chevalier de la Légion d'honneur dont ses boutonnière était ornée.

Nathan Fernmann fut avouer que dans l'espoir d'inspirer confiance aux clients et de faire des affaires, il s'était arrogé lui-même le ruban rouge qu'il portait.

Il n'a pas comparu et, par défaut, le tribunal l'a condamné à 15 jours.

AFFAIRES DIVERSES

Alfred Coisne, pour outrages au garde de *Ronce : 2 mois de prison, 5 fr. d'amende.*

— Maurice Boucart, 21 ans, journalier, pour coups portés le 9 juin au tisserand J.-B. Salingue, rue de Sedin, à Haubourdin : 15 jours.

— Alcide Breton, d'Armentières, pour coups portés, le 13 juin, à Mme Desroulet, et pour ivresse : un mois de prison, 5 fr. d'amende.

— Michel Arthur de Bailleul, employé du chemin de fer, pour coups infirés à son collègue Dumontier : 16 fr. avec sursis.

— J.-B. Vasseur, 48 ans, journalier à Roubaix, qui a frappé d'un coup de poing à la figure Mme Julie Delbart, cabaretière, Grande-Rue, à Roubaix, a récolté 25 fr. d'amende.

— Ernest Dupuis, employé du cabaret Delberghe, à Roubaix parce qu'il faisait du tapage, le journalier Mouland, grévisté de l'usine Lepoutre, a brisé des carreaux. Par défaut 25 fr. d'amende.

— François Deleval, 18 ans, et Alphonse Coupet, 20 ans, pour bris de clôture à Hem : 25 fr. d'amende chacun.

— *Pour avoir brisé la porte de M. Henri Lampe* briquetier à Hem, 6 jours de prison ont été octroyés à Léopold Jouveneau, journalier à Sailly-lez-Lannoy.

— Léon Delieyené et Georges Vangeersdaele, journaliers à Blandain, ont été condamnés chacun à 50 fr. d'amende pour chasse en temps prohibé et sans permis.

— Zulma Quaiamnans a commis un abus de confiance au préjudice de Paul Foveau, boulanger, rue Monge, 102, à Roubaix : 15 jours de prison.

— Le 11 mai, Alphonse Grimonprez, journalier, au cours d'une discussion au sujet du travail avec un manouvrier, Henri Godderis, le frappa et le menaça de le précipiter dans la Lys. Par défaut, 2 mois.

— Zulma Quaiamnans a commis un abus de confiance au préjudice de Paul Foveau, boulanger, rue Monge, 102, à Roubaix : 15 jours de prison.

— Le 11 mai, Alphonse Grimonprez, journalier, au cours d'une discussion au sujet du travail avec un manouvrier, Henri Godderis, le frappa et le menaça de le précipiter dans la Lys. Par défaut, 2 mois.

Cour d'assises du Nord

Dans son audience de jeudi la chambre des mises en accusation a renvoyé devant la Cour d'assises du Nord, pour y être jugés, au cours de la prochaine session, les affaires suivantes :

Vols qualifiés à Tourcoing. — Amand Lampe, 24 ans, Julien Rompteau, 17 ans, Gustave Wasseneyls, 17 ans, tous rattachants à Tourcoing, accusés de vols qualifiés commis en cette ville dans les nuits des 18-19 mars, 28-29 mars et 29-30 mars 1910.

Vols qualifiés dans l'arrondissement de Valenciennes. — Ernest Roger, 27 ans, colporteur à Valenciennes, Alfred Daveye, 25 ans, sans domicile, la femme Roger née Cossart, 22 ans, et Julien Dubuisson, femme Caleyne demeurant à Valenciennes, sont accusés de multiples vols qualifiés commis en 1909-1910.

Vols qualifiés dans l'arrondissement de Dunkerque. — Werner Vögel 31 ans, monteur électricien, et Ignatius Sirocker, 28 ans, sujet allemand, tous deux sans domicile, arrêtés en flagrant délit de vol dans la cathédrale d'Arras, sont accusés de multiples cambriolages d'églises dans l'arrondissement de Dunkerque.

Vols qualifiés à Lille. — Remi Fournaux, 18 ans, colporteur, et Marceau Delmer, 19 ans, vanneur demeurant à Lille, tous deux prévenus de vols qualifiés commis dans cette ville dans les nuits des 19 au 20 et du 20 au 21 avril 1910.

L'affaire de Lille est prévenus de vols qualifiés commis dans cette ville dans les nuits des 19 au 20 et du 20 au 21 avril 1910.

Remi Fournaux, 18 ans, colporteur, et Victor Fernandez, 20 ans, journalier demeurant tous deux à Lille, sont accusés d'un vol qualifié commis à Lambersart le 26 avril 1910.

Abus de confiance qualifiés, faux et usage de faux à Roubaix. — Edouard Lambert, 36 ans, comptable à Roubaix, est accusé de crimes ci-dessus spécifiés, commis à Roubaix en 1909.

M. BROUILLARD A TOURCOING

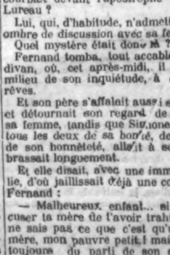

Affluence de monde tous les jours pour rendre visite à M. BROUILLARD, le célèbre opticien si avantageusement connu

Comme le bon vin, ses lunettes n'ont pas besoin d'étiquette, et les nuffiers de personnes qui en font usage savent bien qu'avec les verres périscopiques de **M. BROUILLARD,** elles peuvent travailler comme à l'âge de 15 ans, et cela pour une dépense très minime, dans le contrée.

M. BROUILLARD est visible à **l'Hôtel du Cygne,** à Tourcoing, jusqu'au *lundi soir 4 juillet.*

Consultations gratuites. no.634

Feuilleton du 1er Juillet 1910 N° 116

Les Millions d'Outre-Mer

Par Pierre SALES

— Tu l'aimes donc bien ? murmura-t-elle.

— Veux-tu savoir à quel point il m'aime, lui, maman ?...

— Quelle petite folie vas-tu me conter ! répondit Antonia tout indulgente déjà.

— Eh bien... Eh bien, ma mère, je vais le prouver aussi à quel point j'ai confiance en toi... puisque je trahis un secret que je suis seule à connaître... qu'il m'avait confié à moi seule... Si j'avais consenti à le recevoir cette nuit, si mystérieusement, c'est qu'il lui fallait bien le réconfort de mon amour, puisque, sans que personne le sache, même sa mère, il se bat ce matin...

— Il se bat... Avec qui ?... Pourquoi ?...

— Eh bien... Eh bien, maman... cet accident d'automobile, dont madame Bernou fait le récit ce soir...

— Ceci a lui que ?...

— C'est à vous tous, maman, que cela est arrivé... Et des paroles très dures ont été échangées entre lui et M. Georges de Bois-Hélier...

— Ah ! Si Antonia être impressionnée par cette coïncidence ; ah... Georges de Bois-Hélier !... Il est donc à Paris ?

— Je ne sais rien sur lui, maman, sinon que ce malheureux accident est arrivé ce matin... et qu'ils vont se battre dans quelques heures. Si ce pouvait être, connaît tant de duels !... Mais je n'ose pas trop l'espérer, moi, moi qui les ai vus si ardents, face à face... certainement aussi courageux l'un que l'autre... Et j'ai peur que ce ne soit terrible... Ils ne se pardonneront jamais, avec son éternelle maladresse, a choisie pour causer tant de chagrin à Fernand qui était si bien à moi, que c'est à moi seule qu'il a tout dit ! Oserais-tu me répéter encore que Fernand n'est pas mon fils, maman ?... Non, n'est-ce pas ?... Je suis bien certaine, je lis bien sûrement dans tes yeux, que tu ne me défends pas d'espérer... maintenant que tu sais à quel point nous nous aimons ?...

Antonia la contempla encore un long moment ; puis l'ayant baisée au front, elle ne dit que ceci, bien lentement, bien péniblement :

— Tout ce que je puis faire, ma-pauvre enfant, c'est de te dire de ne pas désespérer...

VI

L'Egoïsme des Enfants

Tandis que la mère de Raymonde prononçait ces paroles, qui eussent versé un tel baume dans l'âme de Guillaume Lureau et lui eussent fait oublier tous ses ennuis, le cœur de Fernand, le jeune homme, qui s'était cru si près de la victoire... qui avait presque touché au suprême bonheur, se glissait... comme un malfaiteur... à travers l'escalier de service, claquant des dents, glacé... effroyablement ensaisiné, humilié... et si angoissé que, malgré le danger auquel il s'exposait, auquel il exposait encore Raymonde elle-même, il était resté quelques minutes *contre la petite porte de service.*

Il avait parfaitement distingué le pas de Guillaume Lureau, venant barrer cette issue, sans deviner que celui qu'il poursuivait n'était séparé de lui que par les deux ou trois centimètres d'une cloison de bois. Et si le père de Raymonde eût ouvert à ce moment, et qu'